

LETTRE D'INFORMATION en Dordogne

« Avec France relance,
reprenre notre destin en main,
construire la France de 2030 »



Édito

Ainsi que l'a rappelé le Président de la République, le 12 octobre 2021, lors de la présentation du grand plan d'investissement d'avenir « France 2030 », la crise dont il est permis d'espérer une sortie prochaine a révélé les vulnérabilités de notre pays, dépendant des importations de productions étrangères. Un peu plus d'un an après son lancement, le plan de relance a accéléré les transitions écologique, numérique, conforté la cohésion sociale et territoriale. En soutenant entre autres l'innovation, la relocalisation, le renforcement de la souveraineté nationale, France Relance vient consolider la sortie de crise.

Le comité départemental de sortie de crise a été installé en Dordogne le 7 octobre dernier et offrira un point de contact opérationnel durant la mise en œuvre du plan d'action axé autour de l'accompagnement, la détection, l'orientation et le soutien des entreprises fragilisées par la crise. Celles ayant été fermées entre février et mai 2021 vont notamment pouvoir être soutenues au travers [du dispositif « loyers »](#) que la Commission européenne a récemment autorisé.

Ces mesures ainsi que d'autres dispositifs décrits dans cette infolettre viennent ouvrir des perspectives dynamiques au tissu économique, grâce aux transformations en cours dans de multiples secteurs et à l'accroissement de la digitalisation, tout en ayant pour objectifs l'innovation de rupture et l'adaptation des compétences.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Frédéric PERISSAT
Préfet de la Dordogne

Thèmes abordés

ÉCOLOGIE	2	COHÉSION	3
Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux	2	Manufactures de proximité.....	3
AAP régional aménagements cyclables	2	Autonomie : vieillissement et handicap.....	3
COMPÉTITIVITÉ	3	Programme national ponts.....	4
Cybersécurité : développer la filière française..	3	ACTUALITÉS DIVERSES	5
		Soutien aux équipements publics locaux.....	5
		AAP Année de la gastronomie française.....	5
		Lancement du fonds de transition.....	5
		Plan de soutien aux indépendants.....	5

Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux

Le 13 septembre dernier a été lancée la **stratégie nationale visant à accélérer le recyclage de déchets et la transition vers l'économie circulaire**.

S'inscrivant dans le 4^{ème} **Programme d'investissements d'avenir (PIA 4)** qui s'attache à répondre aux enjeux de transition écologique, de compétitivité et d'indépendance de notre économie, l'appel à projets (AAP) « Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux » accompagne les **projets d'innovation dans le domaine des technologies du tri des matériaux pour recycler mieux et plus**.

Le 28 juillet 2021, ont été publiés les deux premiers volets de cet AAP portant **respectivement sur les technologies de tri et le recyclage des plastiques**. Désormais l'AAP intègre un nouveau volet sur les **métaux stratégiques**. Au 1^{er} trimestre 2022, s'ouvriront les thématiques de recyclage des papiers/cartons, recyclage des textiles, recyclage des composites.

Les dossiers sont à déposer en ligne, sur le [site de l'ADEME](#), au plus tard le 26 juillet 2022 à 15h00.

Chef de file : ADEME
Contact : [ici](#)

Appel à projets régional aménagements cyclables

Grâce au plan vélo annoncé en 2018, un fonds de 350 millions d'euros sur sept ans a été créé afin d'aider les collectivités territoriales **à construire des pistes cyclables sûres et fiables**. 100 M€ supplémentaires sont apportés dans le cadre du plan France Relance. Cette enveloppe fait l'objet de crédits territorialisés à l'échelle régionale ; ainsi **9M€ sont alloués à la Nouvelle-Aquitaine**.

Le 1^{er} octobre dernier a été lancée la **consultation régionale de l'AAP aménagements cyclables** venant **soutenir les maîtres d'ouvrage publics** (collectivités territoriales et groupements de collectivités, autorités organisatrices de la mobilité, EPCI) en leur apportant une source de **financement complémentaire** pour débloquer des aménagements cyclables identifiés comme nécessaires, notamment dans les secteurs à enjeux pour les **mobilités du quotidien**.

Les projets sont à déposer sur la plateforme [demarches-simplifiees](#) jusqu'au 31 décembre 2021.

Pour plus d'informations, consultez le [site de la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine](#).

Chef de file : DDT
ddt-directeur@dordogne.gouv.fr

Cybersécurité : développer la filière française

Dans le cadre de sa [stratégie d'accélération en matière de cybersécurité](#) destinée à faire émerger des **champions français de la cybersécurité**, coordonnée par M. William LECAT, l'État accompagne le développement d'une **filière au potentiel économique important** et vise à garantir à notre pays la **maîtrise des technologies essentielles à la garantie de sa souveraineté**.

En mobilisant plus de 250 millions d'euros de financements publics dans le plan de relance, le gouvernement a lancé trois appels à projets (AAP) dont 2 sont encore ouverts (Δ dates courtes) :

- ◆ l'[AAP sur la mutualisation des données de cybersécurité](#) dont la clôture interviendra le 16 novembre ;
- ◆ l'[AAP Projets innovants sur le Campus cyber](#), ouvert jusqu'au 29 octobre, qui permettra d'accueillir sur le [Campus de la Défense](#) les projets de recherche et développement (R&D) de ses membres et d'attirer des projets collaboratifs R&D sur des durées de 12 mois à 36 mois.

Le 3^e AAP, clos le 15 octobre, ciblait le soutien au développement de [technologies innovantes et critiques en cybersécurité](#), comme la détection de cyberattaques ou les solutions de chiffrement.

Chef de file : Bpifrance
grandsdefis@bpifrance.fr

COHÉSION

Manufactures de proximité

Ouvert le 7 octobre dernier, [l'appel à manifestation d'intérêt \(AMI\) « Manufactures de proximité »](#) a pour objectif la **création de 100 manufactures de proximité**.

S'inscrivant dans le cadre du **programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens »** porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), en collaboration avec l'association France Tiers-Lieux qui coordonnera l'accompagnement des lauréats, cet AMI valorise ces tiers-lieux dédiés à la production, ces **ateliers de fabrication** proposant aux entrepreneurs en priorité un accès à des **machines mutualisées, un écosystème de compétences et un environnement dynamique**, propice à la création et au développement de leur activité.

La sélection se déroulera en 3 vagues jusqu'au **printemps 2022**. Pour entrer dans la 1^{ère}, la candidature doit être faite avant le 4 novembre 2021 sur [le site de l'ANCT](#).

Chef de file : ANCT
manufactures@anct.gouv.fr

Autonomie : vieillissement et handicap

Entrant dans le [programme prioritaire de recherche sur l'autonomie](#), piloté par le CNRS et encadré par un conseil scientifique interdisciplinaire, dont l'ambition est de contribuer au renforcement des structures de recherche sur tous les domaines liés à l'autonomie, un **1^{er} AAP « autonomie : vieillesse et situations de handicap »**, doté d'une enveloppe de 7M€, se concentre sur deux défis :

- défi 1 : définition, périmètre et mesures de l'autonomie

- défi 2 : politiques publiques en matière d'autonomie

Pour cet AAP, la limite de soumission des dossiers est fixée au 2 novembre 2021 à 11h00.

S'agissant des défis 3 (interroger les situations et expériences d'autonomisation et de réduction de l'autonomie) et 4 (conception, réception, usages des dispositifs et expérimentations innovants), deux AMI devraient venir avant la fin de l'année 2021 et être suivis par un AAP courant 2022.

Chef de file : Agence nationale de la recherche
ppr-avh@agencerecherche.fr

Programme national ponts

Après une campagne de candidature conduite depuis le printemps dernier auprès des communes éligibles, **plus de 11 000 communes se sont inscrites et vont bénéficier d'un recensement et d'une reconnaissance de l'état de leurs ponts communaux** dans le cadre du [Programme national Ponts](#) financé par France relance.

En Dordogne, des prestations gratuites d'expertise d'ouvrage d'art ont ainsi déjà été réalisées, compte tenu d'une urgence signalée, avec le CEREMA **dans 3 communes** : Château-l'Evêque ; Cubjac-Auvézère-Val d'Ans et Siorac-en-Périgord.

Pour l'ensemble des **254 communes de Dordogne inscrites dans ce dispositif**, le démarrage du recensement complet se déroulera **entre le 1^{er} avril et le 1^{er} août 2022**. L'organisme en charge de réaliser cette mission est le bureau d'étude ACOGEC, et celle-ci sera faite sous le pilotage et le contrôle du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

La mission de ce bureau d'études se déroulera en deux temps. Dans un premier temps, ACOGEC contactera les communes concernées par téléphone ou par messagerie. Il s'agira alors de vérifier avec la commune que l'ensemble des ponts et des murs concernés par le programme aura bien été identifié. A cette occasion, celle-ci pourra transmettre au bureau d'études tous les documents utiles pour mener à bien cette mission de recensement.

Dans un second temps, **le bureau d'études viendra réaliser la visite de recensement sur le terrain**. La date de cette visite sera communiquée par avance à la collectivité, pouvant choisir d'y participer ou non, notamment pour qu'elle fasse réaliser en amont les actions de dévégétalisation nécessaires.

Dans les mois suivant cette visite, la commune recevra un « **carnet de santé** » pour chacun des ponts et murs concernés. Outre les éléments descriptifs de l'ouvrage, ce document comprendra une première estimation de l'état de l'ouvrage et des suggestions de surveillance et d'entretien. Elle disposera ainsi d'une meilleure connaissance de son patrimoine, et d'une aide pour la gestion de ces ouvrages.

Chef de file : DDT
ddt-directeur@dordogne.gouv.fr

Soutien aux équipements publics locaux

Le gouvernement a publié le 12 octobre 2021 [l'état des lieux territorial et sectoriel du soutien aux équipements publics locaux](#) reprenant la ventilation des aides par la loi de finances rectificative du 26 juillet 2021 et accordées aux services publics locaux exploités en régie ayant subi de fortes pertes pendant la crise et celles destinées aux collectivités ayant également connu des pertes de recettes tarifaires significatives, en conséquence de la crise sanitaire. **La Dordogne a ainsi perçu 1,089 M€, soit un peu plus de 4 % des aides allouées à la Nouvelle-Aquitaine (26,4 M€).** Le marché couvert de Sarlat-la-Canéda, équipement néo-aquitain de la vie économique et locale, a ainsi été soutenu.

L'année de la gastronomie française

En réponse à la crise sanitaire qui a notamment fragilisé le secteur de la restauration, le Président de la République a lancé officiellement, le 27 septembre dernier, l'année de la gastronomie française. Afin de soutenir l'ensemble de la filière, des producteurs aux restaurants, **l'État a décidé de lancer un appel à projet national « année de la gastronomie »** suivant les saisons, de décembre 2021 à décembre 2022.

Pour la saison de l'hiver de la gastronomie engagée et responsable, le dépôt des dossiers est ouvert à compter du 15 octobre 2021 et jusqu'au 21 novembre 2021.

Les projets, dont certains pourront se voir créditer de subventions allant de 20 000 à 50 000 €, seront à déposer auprès des [Chambres de commerce et d'industrie \(CCI\)](#) qui les analyseront.

Le détail de ces informations est accessible [ici](#).

Lancement du fonds de soutien aux entreprises

Outil du [Comité national de sortie de crise](#), le **fonds de transition de 3 milliards d'euros** a été officiellement lancé le 27 septembre dernier pour soutenir les **entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises de tous secteurs (à l'exception du secteur financier)** affectées par les répercussions de la crise sanitaire.

Le fonds est géré par le ministère de l'économie, des finances et de la relance auprès duquel les demandes, faisant ensuite l'objet d'une revue par un comité consultatif, peuvent être déposées électroniquement via fonds.transition@dgtrésor.gouv.fr.

Plan de soutien aux indépendants

Le 16 septembre 2021, à l'occasion des Rencontres de l'union des entreprises de proximité (U2P), le Président de la République a annoncé le plan de soutien aux indépendants.

Dans la poursuite des actions gouvernementales **en faveur des travailleurs indépendants au nombre de 2,9 millions en France**, le « Plan Indépendants » comprend **20 nouvelles mesures**, décrites dans le dossier de presse consultable [ici](#), s'articulant autour de 5 piliers :

1. Créer un statut unique protecteur pour l'entrepreneur individuel et faciliter le passage d'une entreprise individuelle en société ;
2. Améliorer et simplifier la protection sociale des indépendants ;
3. Faciliter la reconversion et la formation des indépendants ;
4. Favoriser la transmission des entreprises et des savoir-faire ;
5. Simplifier l'environnement juridique des indépendants et leur accès à l'information.

Les mesures prévues par le « Plan Indépendants » s'appliqueront en 2022 avec l'entrée en vigueur de la loi en faveur des indépendants, du projet de loi de finances (PLF) 2022, du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2022 ou encore de textes réglementaires en cours d'élaboration.

Enfin, les « Assises du commerce » se tiendront en décembre 2021 au ministère de l'économie, des finances et de la relance, avec pour objectif de tirer les leçons de la crise sanitaire et bâtir une stratégie de modernisation du commerce français. Une **consultation publique** est lancée en amont [ici](#) jusqu'au 19 novembre 2021 pour recueillir les propositions en réponse à la question « Comment inventer ensemble le commerce de demain ? ». Les meilleures seront étudiées lors des « Assises du commerce ».

